



AUTORISATION PARENTALE D'OPÉRER

**Complétez uniquement la partie concernant votre situation familiale.
Ce document est à remettre complété lors de la pré-admission ou de l'admission.**

Les parents ont tous les 2 l'autorité parentale :

Nous, soussignés

Mdemeurant
..... Tél :

et

Mmedemeurant
..... Tél :

exerçant l'autorité parentale de l'enfant

déclarons autoriser le Chirurgien, Docteur

à pratiquer examens et/ou interventions nécessités par l'état de santé de notre enfant.

A : Le :

Signature des **deux parents** (précédée de la mention « Lu et approuvé » + copie des documents demandés ci-dessous)

- L'autorisation d'opérer devra être signée par les 2 parents.
- La pièce d'identité valide des titulaires de l'autorité parentale (carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance ou carte de séjour).
- Le livret de famille.
- Les consentements éclairés du chirurgien et de l'anesthésiste signés par les 2 parents.

ATTENTION : l'éloignement d'un des parents ne le dispense pas de son accord pour la réalisation des soins.

Un seul des 2 parents a l'autorité parentale :

Je soussigné(e).....demeurant
..... Tél :

certifie sur l'honneur assurer seul(e) l'autorité parentale pour l'enfant

déclare autoriser le Chirurgien, Docteur

à pratiquer examens et/ou interventions nécessités par l'état de santé de mon enfant.

A : Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé » + copie des documents demandés ci-dessous)

- La décision de justice (décision du juge des tutelles, ordonnance du juge des enfants).
- Le livret de famille dans lequel est notifiée la décision.
- L'autorisation d'opérer devra être signée par le parent ayant l'autorité parentale.
- La pièce d'identité valide du titulaire de l'autorité parentale (carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance ou carte de séjour).
- Les consentements éclairés du chirurgien et de l'anesthésiste signés par le parent.

**En l'absence d'un de ces documents nous serons au regret de ne pouvoir admettre
l'enfant de moins de 18 ans à la Clinique Saint-Joseph.**